

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUES
Séance du 14 MARS 2019

Nombre de conseillers : 23	En exercice : 21	Qui ont pris part aux délibérations : 19
----------------------------	------------------	--

Etaient présents : MM. BASTIANINI Jean Pierre ; DUPONT Raymond ; ERRACARRET Dominique ; LESCOUTE Roger ; LARROQUE Jean-François ; MARTIN Claude ; PERRUT Jean-François ; POEYDOMENGE Guy ; SEMPASTOUS Jean-Paul ;

Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; CAZAUX Christine ; COMPAGNET Annie ; COLORADO Béatrice ; HUILLET Paule ;

Etaient absents : Mme FOUCHET Michèle
Mme DANTIN Geneviève

Excusés : Mme CORONADO Danièle a donné procuration à M. PERRUT Jean-François
Mme PAMBRUN Michèle a donné procuration à M. LESCOUTE Roger
M. LACRAMPETTE Roger a donné procuration à M. SEMPASTOUS Jean-Paul
Mme PENALVER Joëlle a donné procuration à Mme CAZAUX Christine

Mr SEMPASTOUS a été nommé secrétaire.

Mr LESCOUTE Roger, Maire, fait appel et compte 15 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Examen de l'ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 31 Janvier 2019

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

Le Procès-Verbal du 31/01/2019.

Sujet n°1 : Forêt domaniale

Intervention de M. Régis BARBAZAN concernant sa volonté d'acheter 2 hectares de forêt domaniale à la commune de Soues

Intervenant : M. Régis BARBAZAN

M. le Maire explique avoir invité M. BARBAZAN afin qu'il présente son projet sur le bois de Rebisclou.

M. BARBAZAN précise avoir repris l'exploitation d'élevage de chevaux de ses parents. Il présente son projet d'élevage de chevaux de selle français. Il explique travailler par insémination artificielle ce qui permet de bénéficier de la saillie de chevaux réputés, mais géographiquement très éloignés. Il s'est aperçu que les chevaux bénéficiant de haies bocagères semblent avoir de meilleurs résultats sportifs, ce qui résulterait de l'amélioration apportée à leur bien-être par cet environnement. Il a découvert l'agroforesterie, un système mélangeant le développement forestier avec l'agriculture, qui permettrait de créer un environnement offrant ces conditions aux chevaux. Ce système permet également un meilleur écosystème autosuffisant nécessitant moins de produits phytosanitaires.

Il indique avoir acquis plusieurs parcelles de bois, à côté des parcelles de la commune en question afin d'essayer cette méthode. Il précise que les premiers chevaux nés depuis qu'il expérimente semblent avoir de bons résultats.

Il explique ensuite le principe de l'agroforesterie dont le principe est de reconstituer de la haie entretenue, ce qui évite également le ruissellement.

Il présente ensuite la parcelle concernée, la parcelle 195 située sur le territoire de Barbazan-Debat. Il indique qu'en Occitanie, la SAFER annonce un prix situé à entre 850 et 1500€ l'hectare. Il propose également de revendre le bois coupé aux administrés Souessois à un prix attractif.

Il conclue en indiquant que ce projet est essentiel à son activité car il croit vraiment à ce lien entre le bonheur animal et les performances sportives.

M. ERRAÇARRET demande à M. BARBAZAN de préciser les parcelles dont il est déjà le propriétaire.

Mme COMPAGNET demande à M. BARBAZAN s'il s'est rapproché des services de l'Etat.

M. BARBAZAN répond que c'est le cas. La SAFER lui a indiqué la procédure à suivre selon que la forêt soit communale ou domaniale. Il lui a également été indiqué qu'il bénéficie d'une priorité sur l'achat des parcelles mitoyennes des siennes. Il indique enfin que, dans tous les cas, les Domaines doivent évaluer la parcelle avant toute transaction.

M. LE MAIRE ajoute que la commune sera peut-être soumise à l'obligation de rendre la surface équivalente au domaine forestier si cette transaction intervenait.

M. PERRUT demande à M. BARBAZAN de préciser quelles seraient ses capacités d'élevage et d'agriculture si la transaction se faisait.

M. BARBAZAN répond qu'il disposerait d'1Ha45 pour produire de l'orge et du maïs biologique selon une rotation annuelle. Il indique également fabriquer lui-même la nourriture pour les chevaux avec l'orge récolté. Le maïs est destiné à l'engraissement des canards pour sa consommation personnelle. En matière d'élevage, il précise avoir 5 poulinières, ce qui permet de faire naître environ 3 poulains par an.

M. PERRUT demande comment ce procédé est-il considéré par la profession équine.

M. BARBAZAN répond que cette méthode n'a, à sa connaissance, jamais été utilisée pour l'élevage de chevaux, mais qu'il est beaucoup utilisé pour les bovins et les volailles. En ce qui concerne les chevaux, ce serait une expérimentation.

M. PERRUT demande l'impact de cette transaction pour la commune.

M. LE MAIRE lui précise qu'il s'agirait de 2 hectares sur les 15 dont dispose la commune, mais qu'il semblerait que la commune doive compenser ces 2 hectares.

M. PERRUT demande à M. BARBAZAN si son projet permettrait de créer des emplois.

M. BARBAZAN lui répond qu'à l'heure actuelle il n'a pas pour projet d'embaucher. En effet, tant que sa famille est en mesure de travailler avec lui, il n'a pas besoin d'employés.

M. BARBAZAN quitte la séance.

M. le MAIRE indique que suite à la présentation du projet que lui en a fait M. BARBAZAN, il a contacté M. Nogué de l'ONF. Celui-ci a précisé que si les 2 hectares sont enlevés au domaine forestier, la commune sera probablement obligée de réintégrer la surface équivalente au domaine. En outre, la transaction sera soumise à un avis conforme des services de la préfecture.

Mme COMPAGNET précise qu'elle trouverait dommage que ce projet ne puisse se réaliser à cause de ces contraintes car elle estime que ce projet est intéressant et mettrait en valeur le terrain concerné.

M. ERRACARRET demande s'il n'est pas possible de contourner ce problème, par exemple en louant le terrain à M. BARBAZAN.

M. BARON suggère également la possibilité d'une mise à disposition. Elle ajoute toutefois qu'il faudrait s'assurer de la possibilité de déboiser le cas échéant. Elle pense également que cette solution intéresserait moins M. BARBAZAN puisqu'elle ne lui permettrait pas de transmettre la totalité de l'exploitation à ses enfants.

M. ERRACARRET ajoute que c'est également un beau projet pour l'image de Soues. Il précise être séduit par le projet et demande à ce que la commune se renseigne sur les possibilités légales de le réaliser.

M. BASTIANINI demande si cela signifierait qu'il faut acheter 2 hectares de terrain, et le cas échéant, où faudrait-il les acheter.

M. LE MAIRE lui répond que c'est en effet ce qu'il conviendrait de faire, qu'il ne sait cependant pas où il faudrait acheter ces terrains.

Sujet n°2 : Finances

Débat d'Orientation Budgétaire

M. LE MAIRE donne la parole à M. LAY, DGS. M. LAY précise que les résultats ne sont pas arrêtés. Il présente les grandes lignes de l'exécution du budget 2018, et les orientations que l'on peut en tirer pour le budget 2019. Il indique ainsi que le choix fait en 2018 de limiter les investissements et de ne pas emprunter commence à porter ses fruits. En effet, l'épargne, la capacité de désendettement et la situation de l'endettement s'améliorent. M. LAY indique que la Commission des finances préconise de poursuivre ce travail, afin que la future équipe municipale, issue des élections de 2020, ait une marge de manœuvre bien plus importante pour réaliser son projet.

M. LAY présente également les investissements envisagés dans ce cadre par la Commission pour l'exercice 2020.

En matière de fonctionnement, M. LAY précise que les dépenses de personnel ont légèrement reculé en 2018, alors que les recettes fiscales ont légèrement augmenté du fait d'une augmentation des bases. Il indique que les grands postes du budget de fonctionnement devraient rester stables en 2019, et à ce titre, la Commission des finances propose de maintenir les taux d'imposition pour la deuxième année consécutive.

Enfin, M. LAY conclue en attirant l'attention des élus sur les problèmes de trésorerie de la commune, dus à des rentrées d'argent trop peu fréquentes, ce qui pose problème dans le fonctionnement quotidien de la commune.

M. ERRACARRET demande si ces problèmes de trésorerie sont spécifiques à Soues, ou si d'autres communes sont dans cette situation.

M. LAY lui répond que de nombreuses collectivités souffrent de problèmes de trésorerie. Certaines y répondent en souscrivant des lignes de trésorerie auprès des banques ou de la Caisse des Dépôts.

M. PERRUT souligne que ce problème n'est pas nouveau, et qu'à sa connaissance, les services de la commune alertent les élus à ce sujet depuis plusieurs années. Il y a deux ans, des solutions avaient été recherchées.

M. LE MAIRE indique, qu'en effet, la commune avait eu recours à un prêt-relais afin de répondre à cette situation.

M. PERRUT pense qu'il serait intéressant de chercher une solution. Selon lui, comme ce problème revient souvent, une somme de trésorerie permettrait d'être plus à l'aise.

M. POEYDOMENGE remarque que lorsqu'il était Président du SMTD, les intercommunalités payaient de façons très inégales. Le SMTD avait alors dû ouvrir une ligne de trésorerie d'un million d'euros afin de répondre à la situation et pouvoir fonctionner normalement, et que ce n'est donc pas un problème spécifique à la commune de Soues.

M. LE MAIRE conclue que les possibilités de réponse à ce problème seront étudiées.

M. PERRUT présente les travaux de restauration de l'église envisagés. Il indique que ceux-ci sont découpés en deux opérations. La première concerne la restauration d'une décoration installée sur le tabernacle de l'autel. Celle-ci avait été désinstallée lors de la réfection de l'autel. L'opération envisagée consisterait à la faire restaurer puis réinstaller. Cette opération est estimée à 3 150€ HT et est envisagée pour 2019.

La seconde opération concerne la chapelle de droite. Celle-ci s'affaisse du fait de l'humidité, il s'agirait donc de la faire consolider. Cette opération est estimée à 14 500€ HT et est envisagée pour 2020.

Suite à une consultation effectuée en 2018, les deux opérations seraient confiées à l'entreprise « L'Atelier 32 », située dans le Gers et dirigée par M. LACOSTE, qui est un artisan très reconnu en matière de restauration d'œuvres d'art en bois.

M. POEYDOMENGE s'interroge sur les projets concernant le parcours de BMX. Il estime que la somme considérée est importante et demande donc des précisions.

M. LE MAIRE lui répond que les représentants de l'association ont sollicité un rendez-vous avec lui. Ce rendez-vous a eu lieu le 12 mars. L'association organise une compétition de niveau national le 4 mai. A ce titre, le parcours a fait l'objet d'un contrôle d'homologation. Ce contrôle a conclu que le parcours pouvait encore bénéficier de l'homologation, mais que compte tenu des dégradations, il faudrait prévoir des travaux de sécurisation à l'avenir. Ces travaux se décomposent ainsi : une opération de remplacement de 300 mètres de toiles anti-végétation dégradés au fil des ans, estimée à 6 000€ HT ; et une opération de

sécurisation des virages estimée à 20 500€ HT. Ces deux opérations doivent être menées concomitamment.

M. POEYDOMENGE demande si l'homologation serait retirée en cas de non-réalisation des travaux.

M. SEMPASTOUS lui répond que ce ne serait pas le cas dans l'immédiat, mais à moyen terme oui car l'enrobé est dégradé.

M. POEYDOMENGE demande combien de compétitions sont organisées.

M. SEMPASTOUS lui répond que deux compétitions sont organisées cette année. Une de niveau national le 4 mai, et une de niveau régional en septembre.

Mme HUILLET demande si la non-réalisation des travaux remettrait en cause la tenue de ces compétitions.

M. SEMPASTOUS lui répond que non.

Mme COLORADO demande si ces travaux peuvent être subventionnés.

M. LE MAIRE lui répond que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande au Fond d'Aide aux Communes de la Communauté d'Agglomération. Le problème est que la commune ne peut bénéficier de ce fond qu'un an sur deux. Si une demande était faite pour ce projet, cela empêcherait donc de faire une demande pour un projet en 2020.

Il conclue en indiquant avoir d'ores et déjà demandé d'autres devis afin de pouvoir comparer et d'avoir une meilleure vision de l'enveloppe qui serait concernée.

M. LE MAIRE demande la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. LE MAIRE à ajouter un point à l'ordre du jour.

Délibération D5/2019 : Demande de subvention au Département pour le financement de la restauration du retable de l'église

M. le Maire explique que les ailerons du tabernacle de l'autel de l'église sont très dégradés, et qu'il convient donc de le restaurer. Il explique que ces travaux peuvent être financés par le département, et il propose donc de demander une subvention au département des Hautes-Pyrénées selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT	Participation €	En %
Conseil Départemental	1 000 €	31,7%
Autofinancement mairie	2 150 € (2 780 €)	68,3%
TOTAL	3 150 € HT (3 780 € TTC)	

Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Vu les crédits inscrits au budget

A l'unanimité :

Sujet n°3 : Informations du Maire

→ M. LE MAIRE indique au Conseil Municipal qu'il ne reste que cinq concessions disponibles au colombarium. Il a donc sollicité M. VASQUEZ, l'artisan qui a réalisé ce colombarium afin d'étudier les possibilités d'agrandissement. Ce dernier a présenté les solutions utilisées par d'autres communes, notamment Séméac. Deux possibilités se dégagent. La première est de rehausser d'un étage les colonnes actuelles, ce qui rajouterait 4 emplacements par colonne, chaque emplacement pouvant accueillir deux urnes. La seconde est d'installer des cavurnes, des concessions creusées dans lesquelles il est possible d'installer jusqu'à six urnes.

Mme BARON demande si l'idéal ne serait pas de combiner les deux possibilités.

M. ERRACARRET indique qu'il faut faire attention à la consommation d'espace, car le manque d'espace constitue le principal problème du cimetière.

M. LE MAIRE conclut qu'il est envisagé de démarrer par rehausser deux colonnes, ce qui créerait 8 emplacements, puis que dans un deuxième temps, la possibilité de réaliser des cavurnes sera étudiée.

→ M. LE MAIRE présente l'avancement du projet de local du club de pétanque. Dernièrement, le club s'est installé à la Cave et en semble satisfait. La commune va étudier cette possibilité à plus long terme car elle permettrait d'éviter la réalisation de travaux. Il faudra notamment faire attention à la cohabitation avec les percussions qui occupent également cette salle.

M. BARON précise que les percussions n'occupent la salle que le mardi soir hors périodes de vacances scolaires, et qu'il ne devrait donc pas y avoir trop de problèmes.

M. ERRACARRET ajoute qu'il faudra faire attention si l'une des deux associations laisse du matériel.

Mme BARON indique qu'en ce qui concerne les percussions, l'association ne laisse pas son matériel sur place.

M. LE MAIRE ajoute que la salle dispose d'un local de stockage des produits de ménage. Il estime que si le club de pétanque devait occuper cette salle de manière continue, la charge du ménage devrait lui revenir. Qu'il n'y aurait donc plus lieu d'y stocker des produits ménagers, et donc que cela pourrait leur libérer un local afin d'y stocker du matériel.

- M. LE MAIRE indique que l'attention de la commune a été attirée sur le fait que certains passages piétons ne sont plus très visibles, ce qui pose des problèmes de sécurité, notamment avenue Henri Barbusse et rue André Breyer. La commune va donc faire refaire le marquage de ces passages.
- M. LE MAIRE présente le projet de minicentrale électrique envisagé par l'entreprise propriétaire du moulin. L'entreprise souhaite installer dans le canal de rejet une vis d'Archimède. Celle-ci bénéficierait de la hauteur de chute de 3 mètres afin de produire de l'électricité. Il précise que ce projet n'est qu'à son début. Il précise également que les services de l'agglomération semblent très intéressés par sa réalisation. En effet, celui-ci serait visible depuis le Caminadour. Il constituerait donc une vitrine de l'innovation en matière d'énergie propre sur le territoire.
- M. LE MAIRE informe le Conseil municipal du projet de déplacement de la pharmacie. Celle-ci déménagerait de l'autre côté de la place. Dans ce cadre, la Mairie envisage de préempter une partie du terrain afin de pouvoir élargir la voirie de la rue Lewandovski.
- M. LE MAIRE informe le Conseil municipal des travaux en cours rue Henri Barbusse. Ceux-ci ont pour but la réfection des trottoirs et des places de parking en face du bureau de tabac.

QUESTIONS COMPLEMENTAIRES

- Mme BARON indique que pendant des années, l'école de musique de Soues a porté le nom de « La Boite à Musique ». Celle-ci va désormais être transférée à la Communauté d'Agglomération. Lors de sa dernière Assemblée Générale, l'école de musique a émis le souhait de conserver son nom. Cette demande a été faite à l'agglomération et a été acceptée. L'école s'appellera désormais « Ecole de Musique TLP – La Boite à Musique »
- Mme COMPAGNET indique que le Carnaval des écoles aura lieu le 28 mars. Le feu sera organisé sur le parking du lac. Elle indique également que l'association des parents d'élève va organiser un repas paella à la salle polyvalente au profit de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, M le MAIRE clôture la séance à 21h00

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 14/03/2019

Clôture du procès-verbal

Synthèse et signature des décisions du Conseil Municipal du 31/01/2019

Numéro de la décision	Objet de la délibération	Vote
<u>D5/2019</u>	Demande de subvention au département pour le financement de la restauration du retable de l'église.	Unanimité

Ont signé le procès-verbal contenant 16 pages dont 2 pages de signature.

BARON Marie-Paule	BASTIANINI Jean-Pierre	CAMES Colette	CAZAUX Christine
COMPAGNET Annie	COLORADO Béatrice	CORONADO Danielle	DANTIN Geneviève
DUPONT Raymond	ERRACARRET Dominique	HUILLET Paule	LACRAMPETTE Roger
LARROQUE Jean-François	LESCOUTE Roger	MARTIN Claude	PAMBRUN Michèle
PENALVER Joëlle	PERRUT Jean François	POEYDOMENGE Guy	SEMPASTOUS Jean-Paul

Pour copie conforme, Soues, le

Le Maire,
Roger LESCOUTE